

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

*Demande relative aux mesures de soutien à la
décarbonation du chauffage des bâtiments*

No: R-4169-2021

HYDRO-QUÉBEC
ÉNERGIR, s.e.c.
Demandereses

- ET -

OPTION CONSOMMATEURS
Intéressée

DEMANDE D'INTERVENTION D'OPTION CONSOMMATEURS

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:**

I. PRÉSENTATION DE LA DEMANDERESSE ET DE SON INTÉRÊT

1. Option consommateurs (« OC ») a été constituée en 1983. Elle a succédé à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal qui existait depuis 1967. Elle est une association coopérative de défense et de promotion des droits des consommateurs à l'échelle nationale.
2. OC s'intéresse activement aux questions reliées à la facture énergétique. À cet effet, elle intervient régulièrement auprès des distributeurs d'énergie pour faciliter la conclusion d'ententes relatives au règlement de comptes en souffrance de clients. Elle offre aussi un service d'aide et de support technique aux consommateurs qui désirent loger une plainte auprès des entreprises de services publics.
3. Elle a géré différents projets d'intervention en efficacité énergétique auprès des ménages à faible revenu 1996 à 2015.
4. Depuis décembre 1997, elle est intervenue fréquemment auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans le cadre des audiences concernant les activités d'Hydro-Québec, et ce, tant dans ses activités de distribution que dans ses activités de transport. Elle intervient aussi régulièrement dans les causes concernant Énergir. Son statut d'intervenante fut reconnu à maintes reprises par la Régie et ses interventions furent jugées utiles et pertinentes.

5. Sa place d'affaires ainsi que ses coordonnées sont les suivantes :

Adresse : Option consommateurs
50, rue Sainte-Catherine Ouest, Bureau 440
Montréal (Québec), H2X 3V4

Téléphone : 514-598-7288
Télécopieur : 514-598-8511

II. COMMUNICATIONS

6. OC demande que toute communication avec elle en rapport avec le présent dossier soit acheminée à son procureur et à ses analystes externes:

Me Éric McDevitt David
Sarrazin Plourde
485, rue McGill, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 2H4

Téléphone : 514-360-4350
Télécopieur : 514-845-6441
Courriel : edavid@sarrazinplourde.com

M. Pascal Cormier
Pascal Cormier économiste en énergie (PCEE)
4299, avenue de Lorimier
Montréal (Québec) H2H 2A9

Téléphone : 514-909-8238
Courriel : mr.pascal.cormier@gmail.com

M. Roger Higgin
Sustainable Planning Associates Inc.
15, Malabar Place
Toronto (Ontario) M3B 1A4

Téléphone : 416-391-0738
Courriel : spainc@rogers.com

III. MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION

7. À titre d'organisme voué à la défense des intérêts des consommateurs résidentiels, OC possède un intérêt général en matière de tarification et de réglementation de l'énergie.

8. Au fil des ans et afin de défendre les intérêts des consommateurs résidentiels, OC est intervenue régulièrement devant la Régie de l'énergie, entre autres, dans les dossiers R-3905-2014, R-3933-2015, R-3980-2016, R-4011-2017 et R-4057-2018, soit les cinq dernières demandes tarifaires initiées par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité («HQD»). Elle a également été demanderesse dans le dernier dossier tarifaire concernant HQD, R-4100-2019. OC est également intervenue dans le dossier R-3897-2014 portant sur la mise en place d'un mécanisme de réglementation incitative (« MRI ») pour Hydro-Québec dans ses activités de distribution et de transport. Finalement OC est intervenue dans le dossier R-3964-2016 portant sur la révision des conditions de service d'HQD.
9. Au fil des ans et afin de défendre les intérêts des consommateurs résidentiels, OC est intervenue régulièrement devant la Régie de l'énergie. Elle a entre autres participé aux dossiers suivants d'Énergir: R-3523-2003, R-3596-2006, R-3599-2006, R-3630-2007, R-3662-2008, R-3690-2009, R-3693-2009, R-3720-2010, R-3752-2011, R-3809-2012, R-3837-2013, R-3867-2013, R-3970-2016, R-4018-2017, R-4119-2020 et R-4151-2021.
10. OC possède également un intérêt direct à intervenir au présent dossier puisque la demande d'Hydro-Québec et d'Énergir (les « Distributeurs») pourrait faire en sorte de modifier leurs tarifs. Tout changement aux tarifs de distribution se répercutera sur la facture des clients résidentiels.
11. OC, par son intervention dans le présent dossier, souhaite représenter et promouvoir les intérêts des consommateurs résidentiels.

IV. SUJETS, ENJEUX ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

12. Suite à l'étude préliminaire de la demande des Distributeurs, OC entend traiter des sujets suivants détaillés dans la liste des sujets déposée séparément :
 - a. **Traitement réglementaire de la demande**
 - b. Aspects techniques de l'Offre
 - c. Mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments d'Hydro-Québec
 - d. Impacts sur les autres dossiers réglementaire d'Hydro-Québec
 - e. Impacts de l'Offre sur les différents services et sur les opérations d'Énergir

V. PARTICIPATION ET BUDGET

13. De manière générale, OC entend déposer des demandes de renseignements afin d'obtenir des précisions et approfondir sa compréhension de la preuve des demanderesse. Elle verra à déposer un mémoire. Elle pourrait procéder à des contre-interrogatoires si cela lui apparaît nécessaire et présentera une argumentation finale qui précisera les conclusions qu'elle recherche dans le présent dossier.

14. Par ailleurs, OC tient à souligner qu'elle tentera de coordonner sa participation avec les autres intervenants qui partagent ses préoccupations.

a) Représentation

15. OC a retenu les services de Me Éric McDevitt David de la firme Sarrazin Plourde pour la représenter dans la présente instance. La rémunération demandée pour le procureur reflète l'expérience de ce dernier et s'appuie sur le *Guide de paiement 2020*.

b) Analyse

16. M. Pascal Cormier, économiste, agira à titre d'analyste externe. OC a également retenu les services de M. Roger Higgin pour l'assister dans l'examen du présent dossier et dans la rédaction du mémoire sur les enjeux réglementaires liés à la planification intégrée des ressources et à la gestion de la demande. La rémunération demandée pour les analystes reflète leur expérience et s'appuie sur le *Guide de paiement 2020*.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

ACCORDER le statut d'intervenante à Option consommateurs

Montréal, le 8 octobre 2021

SARRAZIN PLOURDE

(S) Sarrazin Plourde
Procureurs d'Option Consommateurs